

Département  
Indre et Loire

♦♦♦♦

Arrondissement  
Tours  
St Martin Le Beau



Date d'envoi de la convocation  
14 janvier 2021

Elus en exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoirs : 0  
Votants : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 20 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier, à 18 h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

**Etaients présents :** M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROUSSE, Mme Christine POIRIER, M Gwendal MOULIN, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joelle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Laurent BERGER (arrivée 18h08), Mme Caroline DEMAISON (arrivée 18h11), M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD, Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laëtitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU, M. Guillaume LELANDAIS (arrivée 18h08), Mme Aurore GAGNARD.

**Absents non représentés :** Mme Eliane PLOUZEAU, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

**Absents représentés :**

**Secrétaire de séance :** Mme Joëlle PINNEAU

Diffusion Original : Registre / Copie : Finances

#### DL 2021-01-20-8-3 : Vente du bus

Vu la présentation ci-dessus,

Vu l'avis de la commission finances en date du 16 décembre 2020, indiquant que la présence du bus dans la flotte n'a plus lieu d'être.

**Considérant** que le véhicule est enregistré sous le numéro d'inventaire 2182 1, et immatriculé CZ-399-GT,

**Considérant** le montant des réparations à faire avant réutilisation,

**Considérant** que les dépenses d'assurance s'élèvent à 3 725.15 € annuels, soit un tiers de la cotisation annuelle du parc auto,

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, le conseil municipal décide :

- Vendre le bus au prix de 750 €.
- Demander la sortie du bien du patrimoine communal,
- Demander le retrait du véhicule du contrat d'assurance,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

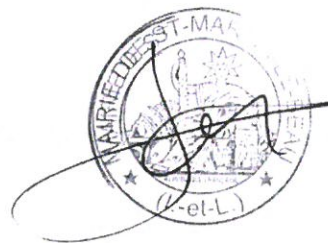
Saint-Martin-le Beau, le 28 janvier 2021

Pour extrait, certifié conforme

Alain SCHNEL,

Maire

Certifié exécutoire  
Compte tenu  
De la publication le 1/02/2021  
Alain SCHNEL  
Maire



Accusé de réception en préfecture  
037-213702251-20210120-DL2021012083-DE  
Date de télétransmission : 01/02/2021  
Date de réception préfecture : 01/02/2021